



Bulletin Officiel n°20 du 19.02.2017
Secrétariat
president@lfw-blida.dz
sg-lfwb@lfw-blida.dz

- 1 - COURRIER ARRIVEE.
- 2 - COURRIER DEPART.
- 3 - TRAVAUX DES COMMISSIONS.
- 4 - DIVERS.

Courrier Arrivée

- ✓ **Courrier de la F.A.F :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.F.P :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.F.F :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.N.F.A :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier L.I.R.F :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier de la L.R.F-BLIDA :**
 - A/S de la désignation de la rencontre « **Seniors** », « **I.R.B.Ouled Yaïche - M.C.Khemis** », au Stade de Bouarfa, le 18.02.2017. **Noté et transmis à la D.O.C.**
 - A/S de la désignation de la rencontre « **Seniors** », « **S.C.M.Blida - I.R.B.Charef** », au Stade de Béni Tamou, le 18.02.2017. **Noté et transmis à la D.O.C**
- ✓ **Courrier des L.F.W :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier Direction Technique Régionale :**
 - Programme des stages de formation d'entraîneurs du 2^{ème} semestre. **Noté et transmis à la D.T.W**
- ✓ **Courrier de la WILAYA - D.J.S :**
 - Néant.
- ✓ **Courrier Clubs :**
 - Du C.S.A « **C.R.B.Oued Djer** », Demande de régularisation d'une situation disciplinaire. **Noté et transmis à la C.D.**
 - Du C.S.A « **I.R.B.Chiffa** », Rapport sur la rencontre « **Seniors** », « **A.S.E.Chiffa - I.R.B.Chiffa** ». **Noté et transmis à la C.D.**
 - Du C.S.A « **A.S.E.Chiffa** », Rapport sur la rencontre « **Seniors** », « **A.S.E.Chiffa - I.R.B.Chiffa** ». **Noté et transmis à la C.D.**
 - Du C.S.A « **I.R.E.Bouinen** », demandant renforcement de la sécurité à la rencontre « **Seniors** », « **R.C.Bir Khadem - I.R.E.Bouinen** ». **Noté.**
- ✓ **Courrier Divers :**
 - De **Mr LARBI Oualid** (Arbitre) ; demande de repos. **Noté et transmis à la D.A.W.**
 - De **Mr Saïd Younes** (Arbitre) ; demande de repos. **Noté et transmis à la D.A.W.**
 - De **Mr MAKHLOUF Seïf Allah** (Arbitre) ; demande de repos. **Noté et transmis à la D.A.W.**
 - Rapport de l'arbitre de la rencontre « **Seniors** » « **Guerrouaou A.C - A.S.W.Hallouya** », nous informant le non déroulement de la rencontre. **Noté et transmis à la D.O.C.**

Bulletin Officiel n°20 du 19.02.2017
Courrier Départ

- Lettre transmise à Mr. **Le Chef De Cabinet la wilaya de Blida**, relative aux rencontres à hauts risques, pour les journées du **17 et 18 Février 2017**.
- Lettre transmise à Mr. **Le D.J.S de Blida**, relative aux rencontres à hauts risques, pour les journées du **17 et 18 Février 2017**.

Travaux des Commissions

Direction d'Arbitrage de Wilaya	Lu et Approuvé
Commission de discipline	Lu et Approuvé
Direction d'Organisation des Compétitions	Lu et Approuvé

Divers

CONSULTATION DU SITE INTERNET

Il est porté à la connaissance des clubs qu'après la parution des désignations sur le Bulletin Officiel, les clubs sont tenus de consulter le Site Internet de la ligue : www.lfw-blida.dz et le tableau au niveau de la Ligue, pour prendre connaissance des éventuelles modifications dans la programmation et changements des lieux de rencontres et/ou horaire.

E-MAIL des CLUBS

Les clubs sont tenus d'utiliser les e-mails mis à leur disposition lors de l'enregistrement des licences, pour toute correspondance adressée à la ligue.

Extraits du règlement des Championnats de Football amateur « 2016 »

Article 20 : Informations publiées sur les sites internet de la ligue et/ou de la FAF

Les clubs sont tenus de s'informer des décisions prises par la ligue et/ou la FAF. Celles-ci, sont réputées avoir été portées à la connaissance des clubs, dès leur publication dans les bulletins officiels et sur les sites Internet de la ligue et/ou de la FAF.

Article 22 : Dirigeant de club

1. Toute personne postulant aux fonctions de dirigeant de club, doit remplir les conditions requises prévues par les lois et les règlements en vigueur.
2. Le membre d'un club doit être titulaire d'une licence « dirigeant » délivrée par la ligue. Il accède à la main courante dans la limite fixée par les présents règlements.
3. Seul le dirigeant dûment mandatés est habilité à représenter leur club auprès de la ligue et de la FAF.
4. La présence des dirigeants (secrétaires de clubs, médecins et entraîneurs) est obligatoire aux stages et séminaires organisés par la FAF et/ou la ligue.

LE PRESIDENT DE LIGUE
Mr. FERGANI ABDELHAFID

P/LE SECRETAIRE GENERAL DE LA LIGUE
Mr. SALHI DJAMEL

Bulletin Officiel n°20 du 19.02.2017
Commission de Discipline
cd-lfwb@lfw-blida.dz

- Etaient présents :

- BELLIL Abderezzak.
- REZKI Messaoud.
- KAHOUAL Ahmed.

- Courrier :

- Néant.

- Audience :

- Néant.

- Traitement des Affaires :

Procès-verbal N°24 : Séance du LUNDI 13.02.2017

17^{ème} Journée - « SENIORS » - HONNEUR

Affaire N°135 : Rencontre M.C.G.I - R.C.B.K du 11.02.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
BENGUERGOURA Ahmed	1610228	MCGI	Jeu Dangereux	Avertissement
SAMI Djamel	1610234	MCGI	Jeu Dangereux	Avertissement
SAIFI Ahmed	1610232	MCGI	Jeu Dangereux	Avertissement
MOUSSAOUI Mahdi	1610308	RCBK	Jeu Dangereux	Avertissement
CHAOUCHE Zakaria	1610307	RCBK	Comportement Anti Sportif	Avertissement

Affaire N°136 : Rencontre I.R.B.O.C - U.S.O.M du 11.02.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
OUENDJI Riad	1610120	IRBOC	Jeu Dangereux	Avertissement
CHERIFI Hamza	1610172	USOM	Comportement Anti Sportif	Avertissement
ATTOUT Mounir	1610174	USOM	Jeu Dangereux	Avertissement
SAADI Fethallah	1610173	USOM	Jeu Dangereux	Avertissement

Affaire N°137 : Rencontre I.R.E.B - C.R.B.O.D du 10.02.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
EL-FERTAS Abdelkrim	1610342	IREB	Jeu Dangereux	Avertissement
TAHAR-DJEBAR Abdelkader	1610332	IREB	Comportement Anti Sportif	Avertissement

AIDA Ramdane	1610212	CRBOD	Jeu Dangereux	Avertissement
ECHIKR Mohamed	1610213	CRBOD	Jeu Dangereux	Avertissement

Affaire N° 138 : Rencontre U.S.M.A.A-I.R.B.S du 10.02.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
OTMANI Belkacem	1610253	USMAA	Comportement Anti Sportif	Avertissement
BOUTRIG Rabah	1630026	USMAA	Comportement Anti Sportif	Avertissement
BOUREZGUE Rabah	1610248	USMAA	Jeu Dangereux	Avertissement

Affaire N° 139 : Rencontre A.S.E.C - I.R.B.C du 10.02.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
FOULI Farouk	1610085	ASEC	Expulsion : Cumul de Cartons (Comportement Anti Sportif + Contestation Décision)	01 Match ferme, en sus de l'avertissement comptabilisé comme simple avertissement +1.000 DA.
BENOTHMANE Mohamed Hichem	1600255	ASEC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
BENGRIBI Zouhir	1610086	ASEC	Jeu Dangereux	Avertissement
ALLAG Redhouane	1610091	ASEC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
HAMMOUCHE Mohamed	1610078	ASEC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
NIA Aboubaker	1630136	ASEC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
ZIANE Mustapha	1610077	ASEC	Bagarre en fin de partie	Trois (03) matchs fermes de suspension + 5.000 DA
//	//	ASEC	Mauvaise Organisation (1^{ère} Infraction)	Amende de 5.000 DA.
//	//	ASEC	Conduite incorrecte de l'équipe.	Amende de 1.000 DA.
BOUMERZOUG Khaled	1610008	IRBC	Expulsion : Comportement Anti Sportif Envers Adversaire	(02) Matchs fermes+1.500 DA.
BRAHMI Mohamed	1610009	IRBC	Jeu Dangereux	Avertissement
DOUIK Islam	1610013	IRBC	Comportement Anti Sportif	Avertissement

FARHI Mourad	1610025	IRBC	Contestation Décision	01 Match ferme +1.000DA.
AZZAZ Walid	1610006	IRBC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
BOUMERZOUG Youcef	1610011	IRBC	Bagarre en fin de partie	(Trois (03) matchs fermes de suspension + 5.000 DA.
//	//	IRBC	Conduite incorrecte de l'équipe.	Amende de 1.000 DA.

Affaire N°140 : Rencontre W.M.B – M.C.B.A du 11.02.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
LAROU Hamza	1610184	WMB	Comportement Anti Sportif	Avertissement
BOUSSALEM Abdeljalil	1610198	WMB	Comportement Anti Sportif	Avertissement
TSAGADIRTS Bilel	1610096	MCBA	Jeu Dangereux	Avertissement
DERBALA Sid Ali	1610109	MCBA	Comportement Anti Sportif	Avertissement

Affaire N°141 : Rencontre C.R.A.M – C.S.C du 10.02.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
ARABDI Ismail	1610135	CRAM	Contestation Décision	01 Match ferme +1.000 DA.
ZAOUI Walid	1610156	CRAM	Jeu Dangereux	Avertissement
HADRAOUI Oussama	1610033	CSC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
HAMILI Maamar	1610032	CSC	Jeu Dangereux	Avertissement

REGULARISATION :

- ✓ **Suite a la demande Régularisation disciplinaire introduite par le club C.R.B.Oued Djer sur le cas du joueur « AIDA Hichem – Lic 1610209 », n'ayant pas purgé la totalité de sa peine ;**
Conformément à l'article 135 du Règlement la commission de Discipline décide :
 ➤ **Un (01) Match ferme de suspension, en sus de la sanction initiale à compter du 09-02-2017**

Procès-verbal N°12 : Séance du LUNDI 13.02.2017

CHAMPIONNAT « U – 20 »

Affaire N°74 J : Rencontre J.M.M – M.C.B.O.E.A du 11.02.2017

Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
BOUKOFTANE Abderrahmane	1630311	JMMZ	Comportement Anti Sportif	Avertissement

ZEROUKHAT Youcef	1630345	MCBOEA	Comportement Anti Sportif	Avertissement
Affaire N°75 J : Rencontre G.A.C – U.S.M.A.A du 10.02.2017				
Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
BELKAS Mohamed Redah	1630087	GAC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
MERIANE Menouar	1630091	GAC	Comportement Anti Sportif	Avertissement
LARBAOUI Abdelmalek	1630510	USMAA	Comportement Anti Sportif	Avertissement

CHAMPIONNAT « U - 17 »

Affaire N° 76 J : Rencontre M.C.B.A – I.R.B.C du 10.02.2017				
Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
SININI Ahmed	1660504	MCBA	Comportement Anti Sportif	Avertissement
AISSAT Aymen	1660268	IRBC	Comportement Anti Sportif	Avertissement

Affaire N° 77 J : Rencontre C.R.A.M – W.R.B du 10.02.2017				
Nom Et Prénom	licence	Club	Motif	Sanction
MENAD Mohamed	1660073	CRAM	Expulsion : Faute grave	01 Match ferme.
AMIRI Yazid	1660343	WRB	Expulsion : Comportement Anti Sportif Envers Officiel	02 Matchs fermes + 7.000 DA.

- Divers :

Article 133 : Absence des cadres administratifs et/ou médecins et entraîneurs aux séminaires et stages.

L'absence non justifiée des cadres administratifs, médecins et entraîneurs aux séminaires et stages organisés par la FAF, la ligue ou les autres structures entraîne la sanction suivante :

- ✓ Une amende de : - Vingt mille (20.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

Article 143 : Responsabilité

Le décompte des sanctions, avertissements ou autres relève de la Responsabilité exclusive des clubs.

Bulletin Officiel n°20 du 19.02.2017
Direction Technique d'Arbitrage
dtaw-lfwb@lfw-blida.dz

Séance du 14.02.2017

Etaient Présents :

Mr. OUMERT	Mourad	Directeur Technique.
Mr. KABECHE	Lamine	Gestionnaire Administratif.
Mr. BOUSSETER	Sofiane	Formateur.
Mr. HOULI	Mustapha.	Membre.
Mr. ZEKRI	Boualem	Membre.
Mr. ALI KHOUDJA	Belkacem	Membre.
Mr. BENSALAH	Fadhel.	Membre.

Séance ouverte à 17h00 par Monsieur OUMERT Mourad, Président de la Direction Technique d'Arbitrage, qui souhaita la bienvenue aux membres présents, puis donna lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

- **COURRIER ARRIVEE.**
- **FORMATION ET CAUSERIE.**
- **DESIGNATION.**
- **DIVERS.**

1 - COURRIER ARRIVEE :

• **Rapports des commissaires aux matchs :**

- ✓ Mr. KABECHE Lamine (**ASEC – IRBC**).
- ✓ Mr. REZKI Messaoud (**USMAA – IRBS**).
- ✓ Mr. HOULI Mustapha (**CRAM – CSC**).
- ✓ Mr. KAHOUL Ahmed (**CRAM – CSC**).
- ✓ Mr. AÏSSA Merouane (**MCGI – RCBK**).
- ✓ Mr. ALI KHOUDJA Belkacem (**ASEC – IRBC**).

• **Courrier clubs:**

- ✓ Néant.

• **Courrier Divers :**

- ✓ De **Mr LARBI Oualid** (Arbitre) ; demande de repos. **Noté.**
- ✓ De **Mr Saïd Younes** (Arbitre) ; demande de repos. **Noté.**
- ✓ De **Mr MAKHLOUF Seif Allah** (Arbitre) ; demande de repos. **Noté.**

2 - FORMATION ET CAUSERIE :

- ✓ Cours hebdomadaires chaque Mardi et Jeudi.

3 - DESIGNATION:

- ✓ 18^{ème} Journée du championnat « Honneur » - Seniors.
- ✓ 13^{ème} Journée du championnat « Jeunes » Gr « A » et « B ».
- ✓ 5^{ème} Journée du championnat « U-14 ».

4 - DIVERS:

Extraits du règlement des Championnats de Football amateur « 2016 »

Article 80 : Contact des arbitres et pression sur officiel de match

1- Contact des arbitres :

Nonobstant toute autre décision de la commission de discipline, le contact des dirigeants d'un club avec les officiels du match désignés par quelque moyen que ce soit est strictement interdit.

Bulletin Officiel n°20 du 19.02.2017

Si une infraction est découverte, les auteurs encourent les sanctions suivantes :

- Deux (02) ans fermes de suspension de toute fonction officielle pour la ou les personne(s) concernée(s);

o Une amende de :

- Cinquante mille (50.000) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

En cas de récidive :

- Interdiction de toute fonction et/ou activité en relation avec le football avec proposition de radiation à vie pour la ou les personne(s) concernée(s) ;

o Une amende de :

- Cent mille (100.000) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

2- Pression sur officiel de match :

Tout joueur et/ou officiel qui par des violences ou des menaces, fait pression sur un officiel de match ou l'entrave dans sa liberté d'action pour le pousser à faire ou ne pas faire un acte, est sanctionné par :

- Six (06) matchs fermes suspension pour le joueur fautif (signalé);
- Six (06) mois fermes de suspension de toute fonction officielle pour le dirigeant fautif (signalé) ;

Une amende de :

- Quinze mille (15.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur;

Article 81 : Commissaire au match et délégué à la sécurité

81.1 – Commissaire au match

Le commissaire du match est le représentant officiel de la FAF et de la ligue lors du match ; il joue un rôle primordial dans l'organisation de la rencontre et veille à son bon déroulement. Il doit être impartial et être attentif à tout incident et commentaire dans le cadre du match. Il doit veiller à ce que toutes les dispositions règlementaires soient respectées avant, pendant et après le match.

Le commissaire restera présent jusqu'à ce que les arbitres, les arbitres assistants et les joueurs aient regagné les vestiaires. Suivant l'ambiance dans le stade, il pourra rester observer quelques temps les mouvements de foule vers la sortie afin d'être témoin de tout éventuel incident.

81.2 – Délégué à la sécurité

La ligue peut désigner un délégué à la sécurité pour tous les matches considérés à haut risque. La ligue est seule habilitée à prendre une telle décision.

Le délégué à la sécurité doit s'assurer en relation avec l'officier de sécurité du club recevant et les services de sécurité, que toutes les dispositions nécessaires au bon déroulement de la rencontre soient prises.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président remercie les membres pour leur participation, et la séance fut levée à 18h10mn.

Le Directeur Technique :
M.OUMERT.

Le Gestionnaire Administratif
L.KABECHE.

Bulletin Officiel n°20 du 19.02.2017
Direction d'Organisation des Compétitions
doc-lfwb@lfw-blida.dz

Séance du 13.02.2017

- Etaient présents :

RADJI Mohamed **Directeur.**
BENAOUDA Achour **Membre.**

- Ordre du jour :

- COURRIER ARRIVEE.
- HOMOLOGATION.
- DESIGNATION.
- TRAITEMENT DES AFFAIRES.

1. - COURRIER ARRIVEE :

- Rapport de l'arbitre de la rencontre « Seniors » « Guerrouaou A.C – A.S.W.Hallouya », nous informant le non déroulement de la rencontre. **Noté.**

2. - HOMOLOGATION:

- ✓ **17^{ème} Journée Championnat**
« Honneur » - Seniors

C.R.A.M	02 - 03	C.S.C
A.S.E.C	02 - 01	I.R.B.C
I.R.E.B	02 - 01	C.R.B.O.D
U.S.M.A.A	02 - 01	I.R.B.S
I.R.B.O.C	03 - 02	U.S.O.M
W.M.B	01 - 00	M.C.B.A
M.C.G.I	01 - 02	R.C.B.K
G.A.C	N.J	A.S.W.H

- ✓ **12^{ème} Journée championnat « Jeunes »**

Groupe « A » « U - 20 »			Groupe « A » « U - 17 »			Groupe « A » « U - 15 »		
CRAM	N.J	WRB	CRAM	02-02	WRB	CRAM	01-01	WRB
IREB	02-01	WMB	IREB	00-01	WMB	IREB	02-00	WMB
GAC	02-00	USMAA	GAC	03-01	USMAA	GAC	03-00	USMAA
CSC	F.M	ASWH	CSC	04-02	ASWH	CSC	01-02	ASWH
IRBS	04-01	USS	IRBS	02-02	USS	IRBS	00-01	USS
IRBOC	N.J	RCBK	IRBOC	N.J	RCBK	IRBOC	N.J	RCBK

Groupe « B » « U – 20 »			Groupe « B » « U – 17 »			Groupe « B » « U – 15 »		
MCBA	N.J	IRBC	MCBA	02-01	IRBC	MCBA	02-00	IRBC
CRBOD	REP	MCGI	CRBOD	REP	MCGI	CRBOD	REP	MCGI
ASEC	02-04	CSM	ASEC	02-01	CSM	ASEC	00-02	CSM
CRMZ	01-00	USOM	CRMZ	00-02	USOM	CRMZ	00-01	USOM
JMM	01-00	MCBOEA	JMM	00-01	MCBOEA	JMM	00-01	MCBOEA
WSM	N.J	ASA	WSM	N.J	ASA	WSM	N.J	ASA

3. - DESIGNATION :

- ✓ 19^{ème} et 20^{ème} Journées championnat « Honneur » - Seniors.
- ✓ 14^{ème} Journée « Gr – A » et « Gr – B » - Jeunes.
- ✓ Mise à Jour des ¼ de Finale Coupe Wilaya « Feu Ghribi Rachid » - « U-17 »

4. TRAITEMENT DES AFFAIRES:

AFFAIRE N° 09 : - Rencontre « Guerrouaou A.C – A.S.W.Hallouya » « Seniors » à Guerrouaou du 10.02.2017 ; « 17^{ème} Journée »

- Après lecture de la feuille de match ;
 - Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;
 - Attendu que les deux équipes ainsi que les arbitres officiellement étaient présents au lieu et heure prévus de la rencontre ;
 - Attendu que l'équipe de l'A.S.W.Hallouya s'est présentée avec un effectif de 10 (Dix) joueurs inscrits sur la feuille de match ;
 - Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'Arbitre ayant constaté la présence de seulement de 10 (Dix) joueurs de l'équipe de l'A.S.W.Hallouya ;
 - Attendu que l'arbitre ne pouvait débiter la rencontre dans de telles conditions ;
 - Par ces motifs, la Commission décide :
- (Article 57 du Règlement du Championnat de Football Amateur)*
- ✓ Match perdu par pénalité au Club de « l'A.S.W.Hallouya », pour en attribuer le gain du match au Club du « Guerrouaou A.C » qui marque Trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).
 - ✓ Défalcation de Six (06) Points à l'équipe « Seniors » de « l'A.S.W.Hallouya ».
 - ✓ Amende de Cinq Mille Dinars (5.000,00 DA) au club de « l'A.S.W.Hallouya ».

AFFAIRE N° 24/J : - Rencontre « M.C.Bou Arfa – I.R.B.Chiffa » « U-20 » à Bou Arfa du 10.02.2017 ; « 12^{ème} Journée Gr 'B' »

- Après lecture de la feuille de match ;
- Après lecture du rapport de l'Arbitre officiel ;
- Attendu que la rencontre n'a pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe de l'I.R.B.Chiffa au lieu et heure prévus de la rencontre ;
- Attendu qu'après attente du délai réglementaire, l'Arbitre ayant constaté l'absence de l'équipe de l'I.R.B.Chiffa, annula la rencontre ;

Bulletin Officiel n°20 du 19.02.2017

- **Attendu que l'équipe de l'I.R.B.Chiffa n'a pas justifié son absence à ce jour.**
- **Par ces motifs, la Commission décide :**

(Article 52 du Règlement du Championnat de Football des Catégorie Jeunes)

- ✓ **Match perdu par pénalité au Club de « l'I.R.B.Chiffa » pour en attribuer le gain du match au Club du « M.C.Bou Arfa » qui marque Trois (03) points et un score de Trois (03) buts à Zéro (00).**
- ✓ **Amende de Quinze Mille Dinars (15.000,00 DA) au club de « l'I.R.B.Chiffa ».**

LE DIRECTEUR

Mr. RADJI MOHAMED

LE SECRETAIRE

Mr. BENAOUA Achour

Article 16 : Respect du calendrier

Le club est tenu de respecter le calendrier des compétitions établi par la ligue.

Article 23 : Contrat d'assurance

1. Assurance du club

Le club sportif amateur est tenu de souscrire une police d'assurance couvrant sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers et une assurance accident pour les dirigeants, staff technique et joueurs dans ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions au sein du club durant toute la saison sportive.

Le capital décès ou l'indemnité en cas d'incapacité permanente ne saurait être inférieur à un million (1 000 000 DA) de dinars. L'indemnité journalière en cas d'accident doit être au minimum de mille cinq cent (1 500 DA) dinars.

2. Assurance des stades :

Les stades dans lesquels se déroulent les compétitions doivent être obligatoirement assurés pour les risques que peuvent encourir les utilisateurs, les spectateurs ou les dirigeants. Une attestation d'assurance couvrant ces cas doit être jointe au dossier d'engagement.

3. Vérification d'assurance :

Le club est tenu de vérifier régulièrement la validité de l'assurance de tous ses membres (joueurs, dirigeants et tout autre licencié du club) ainsi que celle du stade de domiciliation.

En tout état de cause, l'établissement des contrats d'assurances précités et leur validité relèvent de la responsabilité exclusive du président du club.

Article 62 : Forfait, refus de participation ou abandon de terrain d'une équipe

Si une équipe seniors d'un club déclare forfait délibérément, refuse de participer à une rencontre, refuse de continuer à prendre part à la rencontre ou abandonne le terrain, le club encourt les sanctions suivantes :

PHASE ALLER :

- Match perdu par pénalité;
- Défalcation de trois (03) points;

o Une amende de :

- Cinq mille (5.000 DA) dinars pour les divisions Honneur et Pré-Honneur).

PHASE RETOUR :

- Match perdu par pénalité;
- Défalcation de six (06) points;

o Une amende de :

- Quinze mille (15.000 DA) dinars pour les divisions honneur et pré-honneur.

CLASSEMENT

U - 20

GROUPE « A »

RANG	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF
1	<i>I.R.B.Soumaa</i>	20	09	06	02	01	19	07	+12
2	<i>A.S.W.Hallouya</i>	18	09	05	03	01	16	05	+11
3	<i>C.S.Chebli</i>	15	09	04	03	02	18	12	+06
4	<i>Guerrouaou A.C</i>	13	09	03	04	02	15	11	+04
5	<i>W.R.Ben Chaabane</i>	12	09	03	03	03	15	14	+01
6	<i>U.S.Souakria</i>	11	09	02	05	02	16	15	+01
7	<i>I.R.E.Bouinen</i>	09	09	02	03	04	11	18	-07
8	<i>W.M.Boufarik</i>	08	09	02	02	05	15	27	-12
9	<i>U.S.M.Aïn Aïcha</i>	07	09	01	04	04	11	20	-09
10	<i>I.R.B.Ouled Chebel</i>	05	09	00	05	04	16	23	-07
11	<i>C.R.Amroussa</i>	Forfait général							
12	<i>R.C.Bir Khadem</i>	Forfait général							

GROUPE « B »

RANG	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF
1	<i>U.S.O.Mouzaïa</i>	25	10	08	01	01	22	11	+11
2	<i>C.R.B.Oued Djer</i>	20	10	06	02	02	32	13	+19
3	<i>A.S.Ansar</i>	19	10	06	01	03	21	14	+07
4	<i>C.R.Mouzaïa</i>	18	10	05	03	02	19	13	+06
5	<i>M.C.Glacière</i>	18	10	05	03	02	16	09	+07
6	<i>C.Sidi Madani</i>	15	10	04	03	03	12	15	-03
7	<i>J.M.Mouzaïa</i>	14	10	04	02	04	13	12	-01
8	<i>M.C.B.Oued El Alleug</i>	11	10	03	02	05	20	23	-03
9	<i>I.R.B.Chiffa</i>	08	10	02	02	06	15	21	-06
10	<i>A.S.E.Chiffa</i>	04	10	01	01	08	13	24	-11
11	<i>M.C.Bou Arfa</i>	02	10	00	02	08	07	35	-28
12	<i>W.S.Médéa</i>	Forfait général							

Arrêté à la 11^{ème} Journée - Sous toutes réserves

CLASSEMENT

GROUPE « A »

U - 17

RANG	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF
1	<i>I.R.B.Soumaa</i>	24	10	08	00	02	18	07	+11
2	<i>I.R.B.Ouled Chebel</i>	22	10	07	01	02	19	09	+10
3	<i>U.S.M.Aïn Aïcha</i>	19	10	06	01	03	17	09	+08
4	<i>U.S.Souakria</i>	17	10	05	02	03	15	09	+06
5	<i>Guerrouaou A.C</i>	16	10	05	01	04	16	12	+04
6	<i>W.R.Ben Chaabane</i>	16	10	05	01	04	19	16	+03
7	<i>C.S.Chebli</i>	15	10	04	03	03	18	16	+02
8	<i>W.M.Boufarik</i>	10	10	02	04	04	17	18	-01
9	<i>I.R.E.Bouinen</i>	10	10	03	01	06	09	17	-08
10	<i>A.S.W.Hallouya</i>	05	10	01	02	07	08	19	-11
11	<i>C.R.Amroussa</i>	03	10	01	00	09	08	32	-24
12	<i>R.C.Bir Khadem</i>	Forfait général							

GROUPE « B »

RANG	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF
1	<i>C.R.B.Oued Djer</i>	25	10	08	01	01	25	06	+19
2	<i>C.Sidi Madani</i>	22	10	07	01	02	17	12	+05
3	<i>U.S.O.Mouzaïa</i>	21	10	07	00	03	26	15	+09
4	<i>A.S.Ansar</i>	15	10	04	03	03	25	17	+08
5	<i>C.R.Mouzaïa</i>	14	10	04	02	04	15	16	-01
6	<i>M.C.B.Oued El Alleug</i>	13	10	04	01	05	15	13	+02
7	<i>A.S.E.Chiffa</i>	13	10	03	04	03	15	15	00
8	<i>M.C.Bou Arfa</i>	12	10	03	03	04	15	19	-04
9	<i>I.R.B.Chiffa</i>	11	10	03	02	05	13	16	-03
10	<i>J.M.Mouzaïa</i>	06	10	02	00	08	11	25	-14
11	<i>M.C.Glacière</i>	04	10	01	01	08	06	29	-23
12	<i>W.S.Médéa</i>	Forfait général							

Arrêté à la 11^{ème} Journée - Sous toutes réserves

CLASSEMENT

U - 15

GROUPE « A »

RANG	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF
1	<i>Guerrouaou A.C</i>	30	10	10	00	00	42	03	+39
2	<i>U.S.Souakria</i>	27	10	09	00	01	29	07	+22
3	<i>A.S.W.Hallouya</i>	15	10	04	03	03	18	13	+05
4	<i>U.S.M.Aïn Aïcha</i>	15	10	04	03	03	17	20	-03
5	<i>C.S.Chebli</i>	14	10	04	02	04	18	16	+02
6	<i>I.R.B.Soumaa</i>	14	10	04	02	04	15	15	00
7	<i>C.R.Amroussa</i>	13	10	04	01	05	09	23	-14
8	<i>I.R.B.Ouled Chebel</i>	12	10	03	03	04	18	15	-03
9	<i>W.M.Boufarik</i>	08	10	02	02	06	12	19	-07
10	<i>W.R.Ben Chaabane</i>	04	10	01	01	08	07	35	-28
11	<i>I.R.E.Bouinen</i>	03	10	00	03	07	05	24	-19
12	<i>R.C.Bir Khadem</i>	Forfait général							

GROUPE « B »

RANG	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	DIF
1	<i>U.S.O.Mouzaïa</i>	27	10	09	00	01	25	04	+21
2	<i>J.M.Mouzaïa</i>	21	10	06	03	01	29	10	+19
3	<i>M.C.B.Oued El Alleug</i>	19	10	06	01	03	16	07	+09
4	<i>C.R.Mouzaïa</i>	16	10	04	04	02	14	11	+03
5	<i>I.R.B.Chiffa</i>	13	10	03	04	03	10	11	-01
6	<i>C.R.B.Oued Djer</i>	13	10	04	01	05	08	13	-05
7	<i>M.C.Bou Arfa</i>	11	10	03	02	05	16	17	-01
8	<i>C.Sidi Madani</i>	10	10	02	04	04	08	16	-08
9	<i>M.C.Glacière</i>	08	10	02	02	06	07	20	-13
10	<i>A.S.Ansar</i>	08	10	02	02	06	03	16	-13
11	<i>A.S.E.Chiffa</i>	05	10	00	05	05	07	18	-11
12	<i>W.S.Médéa</i>	Forfait général							

Arrêté à la 11^{ème} Journée – Sous toutes réserves

Désignation

19^{ème} Journée Championnat « HONNEUR »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
OULED CHEBEL	C.S.Chebli – I.R.B.Chiffa	VENDREDI 24 FEVRIER 2017	Seniors	15H00
AMROUSSA	C.R.Amroussa – I.R.B.Soumaa	VENDREDI 24 FEVRIER 2017	Seniors	15H00
CHIFFA COMMUNAL	A.S.E.Chiffa – M.C.Bou Arfa	VENDREDI 24 FEVRIER 2017	Seniors	15H00
BOUINEN	I.R.E.Bouinen – U.S.O.Mouzaïa	VENDREDI 24 FEVRIER 2017	Seniors	15H00
BEN CHAABANE	U.S.M.Aïn Aïcha – Guerrouaou A.C	VENDREDI 24 FEVRIER 2017	Seniors	15H00
BOUFARIK	W.M.Boufarik – R.C.Bir Khadem	SAMEDI 25 FEVRIER 2017	Seniors	14H30
OULED CHEBEL	I.R.B.Ouled Chebel – C.R.B.Oued Djer	SAMEDI 25 FEVRIER 2017	Seniors	14H30
BOUARFA	M.C.Glacière – A.S.W.Hallouya	VENDREDI 24 FEVRIER 2017	Seniors	15H00

Médecin et Ambulance

*Le club qui reçoit doit obligatoirement s'assurer de la présence d'un Médecin et d'une ambulance pour toute rencontre de football.
 Si l'absence du médecin ou de l'ambulance est constatée par l'arbitre, le club encourt les sanctions prévues par l'article 21 des Règlements du championnat de football amateur des divisions honneur et pré-honneur.*

Service d'ordre

*Le club recevant (organisateur) est tenu d'assurer la sécurité nécessaire au bon déroulement de toute rencontre de football.
 Si l'absence de sécurité est constatée par l'arbitre, le club encourt les sanctions prévues par l'article 50 du Règlement du championnat de football amateur EDITION 2016.*

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
BAHLI (SOUMAA)	I.R.B.Soumaa – C.S.Chebli	MARDI 28 FEVRIER 2017	Seniors	15H00
CHIFFA VILLE	I.R.B.Chiffa – M.C.Glacière	MARDI 28 FEVRIER 2017	Seniors	15H00
OUED DJER	C.R.B.Oued Djer – C.R.Amroussa	MARDI 28 FEVRIER 2017	Seniors	15H00
OULED CHEBEL	R.C.Bir Khadem – U.S.M.Aïn Aïcha	MARDI 28 FEVRIER 2017	Seniors	15H00
MOUZAÏA	U.S.O.Mouzaïa – W.M.Boufarik	MARDI 28 FEVRIER 2017	Seniors	15H00
BOUARFA	M.C.Bou Arfa – I.R.E.Bouinen	MARDI 28 FEVRIER 2017	Seniors	15H00
GUERROUAOU	Guerrouaou A.C – I.R.B.Ouled Chebel	MARDI 28 FEVRIER 2017	Seniors	15H00
BAHLI (SOUMAA)	A.S.W.Hallouya – A.S.E.Chiffa	MARDI 07 MARS 2017	Seniors	15H00

Article 69 : Classement

Le championnat se déroule en deux phases : Aller et Retour. Il est attribué :

- Trois (03) points pour un match gagné ;
- Un (01) point pour un match nul ;
- Zéro (00) point pour un match perdu sur terrain ou par pénalité.

Classement des équipes dans un groupe unique :

A. L'équipe qui a obtenu le plus grand nombre de points est déclarée championne.
B. En cas d'égalité de points entre deux équipes ou plus, au terme du classement final, les équipes seront départagées selon l'ordre des critères suivants :

- Le plus grand nombre de points obtenus par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées;
- La meilleure différence de buts obtenue par une équipe lors des matchs joués entre les équipes concernées;
- La meilleure différence de buts obtenue par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller;
- Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués par les équipes concernées lors de la phase aller;
- Le plus grand nombre de buts marqués par une équipe sur l'ensemble des matchs joués l'extérieur par les équipes concernées lors de la phase aller;
- En cas d'égalité concernant tous les critères ci-dessus, un match d'appui avec prolongation éventuelle et tirs au but est organisé par la ligue sur terrain neutre.

14^{ème} Journée Championnat « JEUNES » - « GROUPE - A »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
BAHLI (SOUMAA)	I.R.B.Soumaa - C.R.Amroussa	VENDREDI 24 FEVRIER 2017	U-20	//
			U-17	09H00
			U-15	11H00
BOUINEN	I.R.E.Bouinen - C.S.Chebli	VENDREDI 24 FEVRIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
GUERROUAOU	Guerrouaou A.C - A.S.W.Hallouya	VENDREDI 24 FEVRIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
OULED CHEBEL	I.R.B.Ouled Chebel - U.S.Souakria	VENDREDI 24 FEVRIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
//	W.M.Boufarik - W.R.Ben Chaabane		<i>Reportées</i>	
//	R.C.Bir Khadem - U.S.M.Aïn Aïcha		<i>Annulées</i>	

14^{ème} Journée Championnat « JEUNES » - « GROUPE - B »

Lieu	Rencontres	Date	Catégorie	Horaire
BOUARFA	M.C.Bou Arfa - C.R.B.Oued Djer	VENDREDI 24 FEVRIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
MOUZAÏA	J.M.Mouzaïa - M.C.Glacière	VENDREDI 24 FEVRIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
CHIFFA COMMUNAL	A.S.E.Chiffa - I.R.B.Chiffa	VENDREDI 24 FEVRIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
BENI CHEGRANE	C.R.Mouzaïa - C.Sidi Madani	VENDREDI 24 FEVRIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	14H00
BOUARFA	A.S.Ansar - U.S.O.Mouzaïa	SAMEDI 25 FEVRIER 2017	U-20	09H00
			U-17	11H00
			U-15	13H00
//	W.S.Médéa - M.C.B.Oued El Alleug		<i>Annulées</i>	